



PROGRAMME DE FORMATION

MODULE 3

Gestion d'une situation critique en mer formée

Parcours OLM

Navigation et Facteurs Humains en Environnement Dégradé

Développer son adaptabilité et maintenir ses facultés cognitives en environnement maritime exigeant

Objectif général

Maintenir sa capacité de décision et d'action lorsqu'un événement critique dégrade la situation maritime.

Durée	7 heures embarquées
Lieu	Audierne / Raz et chaussée de Sein
Effectif	1 à 2 stagiaires
Prérequis	Permis bateau plaisance option côtière pour la partie embarquée
Livrables	Attestation de réalisation + synthèse individuelle de progression

Article L.6353-8 du Code du travail

Agrément DML du Finistère n° 029092 ~ 029115 ~ 029116 ~ 029132 ~ 029146 ~ 029158

SIRET 792 563 025 00024 ~ Code NAF 8553Z ~ N° de déclaration d'activité 53290981929 ~ N° Qualiopi 02526

1. Objectifs de la formation

Ce module constitue la troisième étape du Parcours OLM. Après l'observation (Module 1) puis l'adaptation (Module 2), il vise à développer la capacité du navigateur à agir efficacement lorsqu'un événement critique dégrade la situation maritime. Les marges de sécurité se réduisent plus rapidement et nécessitent une prise d'information rigoureuse, une décision adaptée et une action maîtrisée. Le module intègre notamment un exercice réel de récupération d'une personne à la mer dans la Chaussée de Sein.

Le module peut intégrer une mise à l'eau volontaire du stagiaire, dans un cadre sécurisé et équipé, afin de lui permettre d'expérimenter les contraintes physiques, visuelles et cognitives rencontrées par une personne à la mer.

Objectif général

Développer sa capacité à agir efficacement dans une situation maritime critique tout en maintenant sa lucidité, sa sécurité et sa capacité de décision.

Objectifs opérationnels :

- Reconnaître les limites du système : Identifier les capacités et les contraintes du bateau, du pilote et de l'environnement lorsque les exigences augmentent.
- Développer sa conscience situationnelle : Identifier et hiérarchiser les informations utiles malgré l'augmentation de la charge mentale.
- Utiliser les ressources du bateau : Exploiter le bateau, l'électronique et l'équipage pour maintenir une action efficace.
- Maintenir des marges de sécurité adaptées : Préserver sa capacité d'action malgré la réduction progressive des marges.
- Intervenir dans une situation critique : Réaliser une récupération d'homme à la mer en situation dégradée tout en conservant la maîtrise globale de l'intervention.

2. Prérequis

Aucun prérequis n'est demandé pour la partie théorique en salle. Pour les mises en situation embarquées, le stagiaire doit être titulaire du permis bateau plaisance option côtière. Il doit disposer d'une aptitude physique compatible avec une activité embarquée et respecter strictement les consignes de sécurité données par le formateur.

3. Public concerné

- Plaisanciers souhaitant perfectionner leur navigation.
- Navigateurs souhaitant mieux comprendre leurs réactions face au stress et à la charge mentale.
- Chefs d'entreprise, cadres, managers ou professionnels confrontés à la décision sous tension.
- Professionnels du nautisme ou personnes souhaitant développer leur stabilité décisionnelle dans un environnement maritime exigeant.
- Toute personne souhaitant progresser dans la prise d'information, l'anticipation, l'adaptabilité et la conduite d'un bateau à moteur.

4. Durée, date et lieu de la formation

Durée totale : 7 heures.

- 9h00 - 12h00 : formation pratique au départ d'Audierne vers l'île de Sein.
- 12h00-14h00 : pause déjeuner (prise en charge par l'organisme).
- 14h00 - 18h00 : formation pratique au départ d'Audierne vers l'île de Sein.

La date du stage est définie au cas par cas par l'organisme de formation, selon les paramètres météo, la disponibilité du bateau et du stagiaire. La sortie embarquée peut être reportée ou adaptée si les conditions ne permettent pas d'assurer la sécurité ou l'intérêt pédagogique de la formation.

5. Equipe pédagogique

Formation assurée par Olivier CONSORTI, autorisé à enseigner la conduite des bateaux de plaisance à moteur, agréé par la DML du Finistère, et par Marc Corbel, formateur spécialisé dans la gestion du stress.

6. Méthodes pédagogiques

La formation alterne apports théoriques, échanges dirigés, auto-évaluation, mises en situation embarquées et débriefings structurés. La progression pédagogique vise à passer de la compréhension des mécanismes humains à leur observation en situation réelle de navigation.

Méthodes utilisées :

- Auto-évaluation initiale du stagiaire.
- Exercices de perception, d'attention, de prise d'information et de hiérarchisation des priorités.
- Mise en pratique progressive à bord.
- Navigation en environnement dynamique dans le Raz et la Chaussée de Sein.
- Exercices d'adaptation à l'évolution des conditions rencontrées, dans le respect permanent des marges de sécurité.
- Débriefings structurés après les exercices.
- Transposition des apprentissages aux situations de navigation personnelle, professionnelle ou décisionnelle.

Débriefing structuré

Chaque débriefing porte notamment sur les informations perçues, les informations non détectées, les décisions prises, les effets du stress ou de la charge mentale, les marges de sécurité conservées et les axes de progression individualisés.

Compétences travaillées

- Conscience situationnelle
- Facteurs humains
- Charge mentale
- Adaptabilité
- Prise de décision avec marges de sécurité

7. Moyens pédagogiques

La formation s'appuie sur :

- Des supports pédagogiques.
- Des exercices dirigés.
- Un semi-rigide de formation conforme aux exigences réglementaires.
- Une électronique de bord permettant le travail de navigation, de positionnement et de prise d'information.
- Des mises en situation dans le Raz de Sein et la Chaussée de Sein.

Bateau utilisé :

- Semi-rigide : Ribcraft 6.40.
- Motorisation : Mercury ProXS 200 cv V8.
- Électronique : 2 GPS Garmin 1223 / VHF fixe et portable / compas gyroscopique (route fond/surface).
- Sièges jockeys amortis : Shoxs 5005/5705.
- Équipements de sécurité conformes à la réglementation.

8. Évaluation

L'évaluation est réalisée tout au long de la formation. Elle ne vise pas uniquement la réussite technique d'une manœuvre, mais l'observation de la progression du stagiaire dans sa prise d'information, son anticipation, sa gestion de la charge mentale et sa capacité à maintenir des marges de sécurité.

Modalités et critères observés :

- Positionnement d'entrée.
- Observation du stagiaire en situation.
- Qualité de la prise d'information et de la hiérarchisation des priorités.
- Capacité d'anticipation des risques.
- Gestion de la charge mentale et des réactions au stress.
- Adaptation à l'évolution des conditions rencontrées.
- Maintien des marges de sécurité définies par le formateur.
- Capacité à verbaliser son analyse, ses décisions et ses axes de progression lors des débriefings.

9. Livrables

Cette formation donne lieu à la remise d'une attestation de réalisation et d'une synthèse individuelle de progression. Elle ne délivre pas de permis, titre professionnel, diplôme ou qualification réglementaire complémentaire.

10. Programme de la formation

Navigation pratique dans le Raz de Sein et la Chaussée de Sein.

- Navigation en environnement maritime exigeant :
 - Analyse de la situation maritime et identification des informations utiles.
 - Adaptation du pilotage à l'évolution des conditions rencontrées.
 - Utilisation des ressources disponibles pour maintenir des marges de sécurité adaptées.
- Facteurs humains et prise de décision :
 - Gestion de la charge mentale et maintien de la conscience situationnelle.
 - Adaptation de la décision face à l'évolution de la situation.
- Gestion d'une situation critique :
 - Détection et gestion d'un événement dégradant la situation.
 - Organisation et réalisation d'une récupération d'homme à la mer.
- Débriefing et retour d'expérience :
 - Analyse des décisions prises.
 - Identification des axes de progression individuels.

11. Effectif

De 1 à 2 stagiaires par session, selon les conditions météo, le niveau des participants et les contraintes de sécurité embarquée.

12. Obligations

Les stagiaires en perfectionnement ne peuvent pas embarquer avec les candidats en formation permis bateau. Le stagiaire doit porter une tenue adaptée à l'activité embarquée :

- Équipement individuel de flottabilité.
- Vêtements adaptés au froid, au vent et aux projections d'eau.

Le stagiaire doit présenter physiquement son permis bateau original en début de stage pour vérification administrative.

13. Tenue

Prévoir une tenue adaptée au vu de l'activité :

- Risque d'être mouillé lors du passage de vagues ou en raison des embruns : pantalon de ciré, veste de quart, bottes.
- La vitesse, le vent apparent, l'humidité et les embruns peuvent accentuer fortement la sensation de froid : prévoir gants, bonnet, tour de cou et vêtements adaptés.
- Protection contre le soleil : crème, lunettes de soleil, casquette.
- Tenue de rechange pour l'après formation.

14. Accessibilité au public en situation de handicap

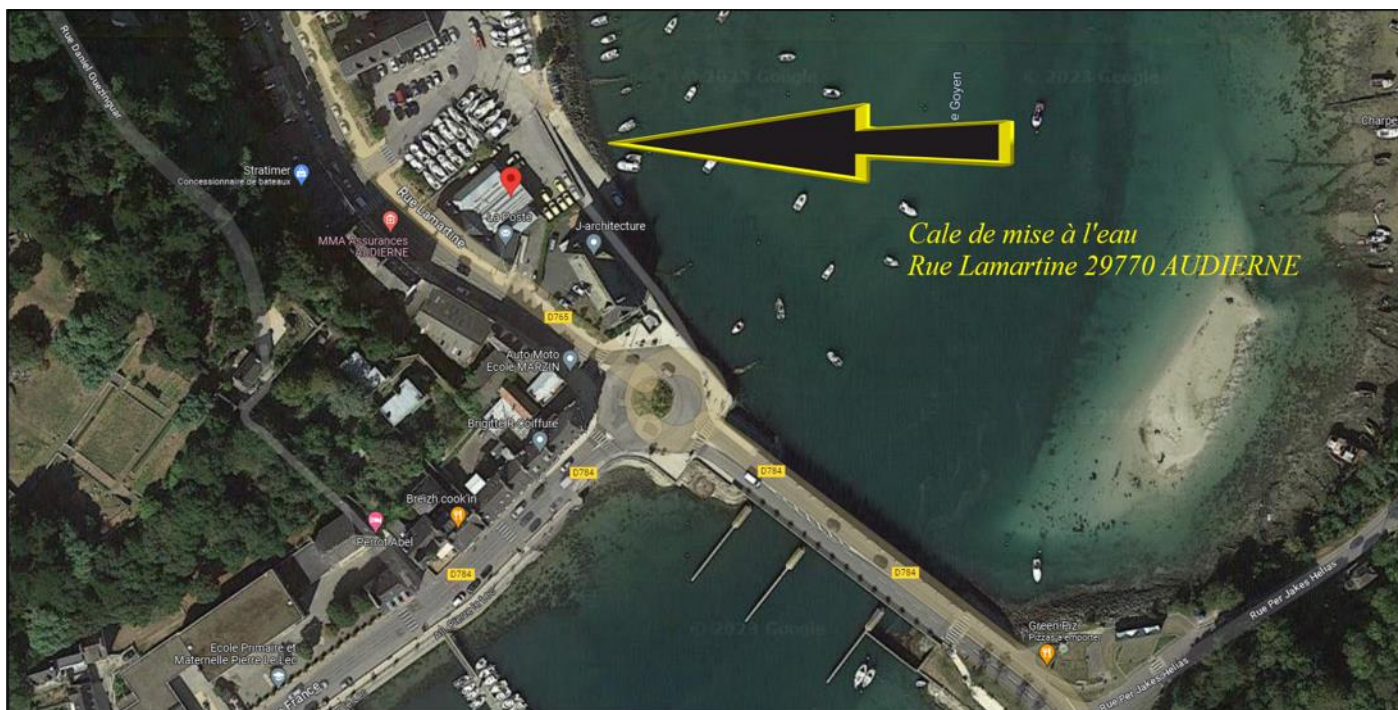
En raison du caractère embarqué de la formation, des contraintes de mobilité à bord et de l'exposition possible au froid, aux embruns et aux mouvements du bateau, chaque demande d'adaptation fait l'objet d'une analyse individualisée préalable. Le stagiaire est invité à contacter OLM PERFECTIONNEMENT MER FORMÉE avant toute inscription afin d'évaluer la faisabilité de l'accueil et les adaptations possibles.

15. Tarif

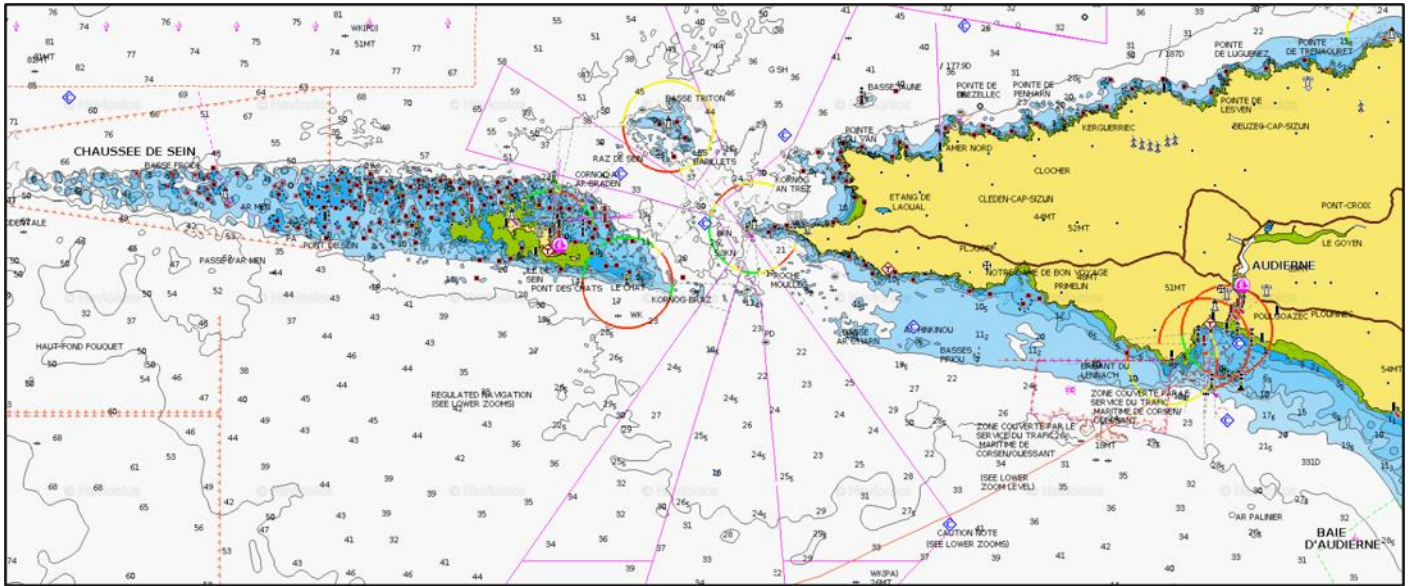
Selon grille tarifaire en vigueur ou devis personnalisé remis avant inscription. Les modalités de règlement, d'annulation, de report météo, d'abandon ou de cessation anticipée sont précisées dans les conditions générales de vente ou le contrat de formation.

16. Terrain d'application du module

Les exercices sont réalisés dans une zone permettant d'augmenter progressivement la complexité de la situation tout en conservant des marges de sécurité adaptées.



Parking de la cale de mise à l'eau de La Poste 3 rue Lamartine à Audierne (29770)



Raz et chaussée de Sein

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Parcours OLM - Navigation et Facteurs Humains en Environnement Dégradé

Articles L.6352-3 à L.6352-5 et R.6352-1 à R.6352-2 du Code du travail.

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes applicables aux stagiaires pendant toute la durée de la formation. Il précise notamment les mesures applicables en matière de santé, de sécurité, de discipline, ainsi que les droits et obligations des stagiaires.

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières données par l'organisme de formation, le formateur ou toute personne responsable de l'encadrement.

Lorsque la formation se déroule dans des locaux ou établissements déjà dotés d'un règlement intérieur, les mesures de santé et de sécurité applicables sont celles de cet établissement, complétées par les consignes spécifiques liées à l'activité embarquée.

1. Personnes concernées

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée par OLM PERFECTIONNEMENT MER FORMÉE, pour toute la durée de la formation suivie. Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par l'organisme.

2. Lieu de formation

Les dispositions du présent règlement sont applicables dans les locaux utilisés pour la formation, à bord du bateau, dans les véhicules ou dans tout autre lieu mobilisé par l'organisme dans le cadre de l'action de formation.

3. Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et les plans de localisation des extincteurs et issues de secours applicables dans les locaux de formation doivent être respectés par les stagiaires.

4. Sécurité liée à l'activité embarquée

Le stagiaire doit respecter strictement les consignes de sécurité données par le formateur. Le port des équipements individuels de sécurité demandés est obligatoire. Le formateur peut modifier, interrompre ou annuler une séquence embarquée si les conditions de sécurité, météo, état de mer, niveau de fatigue ou comportement du stagiaire l'exigent.

5. Tenue et comportement

Les stagiaires doivent se présenter en tenue adaptée à l'activité et adopter un comportement respectueux à l'égard de toute personne présente. Les téléphones portables doivent être éteints ou utilisés uniquement sur autorisation du formateur lorsque la situation pédagogique ou la sécurité le permet.

6. Horaires des formations

Les horaires sont portés à la connaissance des stagiaires par mail, SMS ou tout autre moyen adapté. L'organisme se réserve le droit de modifier les horaires en fonction des nécessités pédagogiques, de sécurité,

de météo ou d'organisation. En cas d'absence ou de retard, le stagiaire doit avertir le responsable de l'organisme dès que possible.

7. Usage du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié. Le matériel pédagogique, nautique, électronique ou de sécurité doit être utilisé conformément à sa destination et aux consignes du formateur.

8. Documentation pédagogique

La documentation pédagogique remise lors des sessions est protégée au titre des droits d'auteur. Elle ne peut être utilisée que pour un usage personnel. Sauf autorisation expresse, il est interdit d'enregistrer, filmer ou diffuser les séquences de formation.

9. Accident ou incident

Tout accident, incident, malaise ou situation présentant un risque doit être immédiatement déclaré au formateur ou au responsable de l'organisme. Les déclarations nécessaires sont effectuées conformément aux obligations applicables.

10. Assiduité

L'assiduité des stagiaires est exigible. Elle est contrôlée par une feuille d'émargement mentionnant les dates et horaires de présence.

11. Discipline et sanctions

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui. Tout manquement au présent règlement peut donner lieu, selon sa nature et sa gravité, à un avertissement oral, un avertissement écrit, une suspension provisoire ou une exclusion définitive.

12. Motifs d'exclusion

Le responsable de l'organisme peut décider d'exclure un stagiaire à tout moment de la formation pour l'un des motifs suivants : non-paiement, comportement empêchant la réalisation du travail de formation, non-respect des consignes de sécurité, inaptitude manifeste à suivre la formation, consommation d'alcool ou de stupéfiants, mise en danger de soi-même ou d'autrui, non-respect du présent règlement intérieur.